



**SYNDICAT NATIONAL
DES PERSONNELS DE L'ÉQUIPEMENT
ET DE L'ENVIRONNEMENT**

Mesdames les Députées
Messieurs les Députés

Objet : CAP 2022/Action publique 2022, l'avenir de la Fonction publique.

Mesdames les Députées,
Messieurs les Députés,

Par le présent courrier, nous souhaitons vous alerter sur les conséquences inéluctables du programme « Action publique 2022 » au sein de la Fonction publique, du service public et, par ricochet, dans votre circonscription.

Ce programme, au regard du courrier du Premier Ministre en date du 26 septembre 2017, mis en corrélation avec l'annonce de la suppression de 120 000 fonctionnaires, laisse augurer la mise en place d'un grand plan social orchestré par ce gouvernement.

Nous vous rappelons que les fonctionnaires concourent aux missions du service public dans l'intérêt général, la continuité du service, la protection de la population au sens large, la neutralité et l'égalité de traitement entre les citoyens au sein de votre circonscription. Par ailleurs, ils sont vos électeurs.

Il se trouve que l'actualité météorologique de ce début d'année 2018 démontre la réalité du service public, ou plutôt les conséquences de son absence : Notre fédération (FEETS-FO) a publié un communiqué (ci-joint) au sujet de l'épisode neigeux qui a bouleversé la vie de milliers de franciliens pour quelques centimètres de neige. Vous pourrez y lire ceci : En moins de 2 ans, plus de 10 % des effectifs des personnels des DIR (Directions interdépartementales des routes) ont été supprimés. Est-ce cela le service public que vous souhaitez ?

Rappelez-vous la mise en place de la nouvelle cartographie des bases militaires et les conséquences qu'elle a eu sur la vie locale ainsi que sur le plan social et économique.

Cette cartographie a fait en sorte que, dans certaines communes, ce sont entre 400 et 2000 militaires qui ont quitté du jour au lendemain le territoire.

L'attractivité des territoires en a été bouleversée et cette décision a impacté défavorablement le tissu économique, social, éducatif voire culturel, avec au final de nombreux emplois indirects perdus de façon irrémédiable.

Certaines villes ne sont d'ailleurs toujours pas remises de ces départs, et les élus ne savent plus comment rendre à nouveau attractives leurs collectivités territoriales.

Ainsi, il nous semble établi que, dans le cadre d'« Action publique 2022 » et de son plan social annoncé, les conséquences seront malheureusement identiques sur les collectivités. Ces dernières, qui ont déjà fortement souffert au travers de la RGPP, de la MAP et de la réforme territoriale, en subiront les mêmes conséquences à brève échéance.

Il est de votre prérogative de faire en sorte que votre/notre territoire reste attractif. Cela passe par l'existence d'un service public républicain qui assure une cohésion sur l'ensemble du territoire et contribue très largement à faire vivre le tissu économique de celui-ci.

Cette décision ne fera que paupériser les salariés de votre territoire et ce ne sont pas les grands groupes du secteur privé, au travers du CETA et son lot d'emplois précaires et «Kleenex », qui relanceront l'ensemble du tissu économique du territoire national. Exemple d'actualité, les salariés de Carrefour où l'emploi local passe au second plan et où, après avoir servi ses actionnaires, le groupe abandonne au bord du chemin les salariés dans vos territoires...

Actuellement, les artisans sont les seuls qui créent de l'emploi local de façon pérenne, encore leur faut-il des clients.

Nous espérons vivement que ce courrier aura attiré votre attention et qu'il vous incitera à combattre ce plan social national qui ne dit pas son nom.

Dans cette attente, veuillez croire, Mesdames, Messieurs les Député(e)s, en l'expression de notre très haute considération.



François DENEUX
Secrétaire général